



Ardèche

Centre Communal  
d'Action Social

**Procès-Verbal  
du CCAS du 02 décembre 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 02 décembre à 18h00, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Marie-Thérèse MATHON, Chantal REDON et M. Gérard MERCIER.

Absents : Mme Adeline ANDONI et M. Robert FESCHET

Absents ayant donné procuration à : M. Philippe RIVAT à M. Alain LOUCHE

Excusés : M. Francis LACROIX

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 17/10/2025 à l'unanimité.

**1 – Décision modificative n° 01/2025 – budget CCAS M 57**

(I RABATÉ) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Chapitres / Articles</b>	<b>Montant</b>
011 / 60623 (alimentation)	+ 2 350,00 €
012 / 6450 (charges de sécurité sociale et de prévoyance)	+ 650,00 €
65 / 65133 (secours d'urgence)	-1 500,00 €
65 / 6558 (autres contributions obligatoires)	-1 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Levée de séance à 19h00

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le **30 AVR. 2026**